



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/06

Chapitre 8.8 Environnement

Objet : Plan d'actions 2020 relatif au programme « Ports Propres »

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 janvier 2020

Date de convocation :
25 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 20
(27 voix)

Membres présents 20
Vote(s) pour 20 (27 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Membre du bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Patrick PERNIN**, Membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, Membre du Bureau, **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical Suppléant de M. Christian DURAND, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRENARD**, Conseillère Syndicale, **Mme Chantal ROUX**, Conseillère syndicale suppléante de M. Georges GAMBAUDO ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M. Joel BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, représenté par M. Yves LELONG
Mme Sophie VAGINAY

Etaient invités et présents :

M. Frédéric CAVALLINO, CCI 05, Mlle COLONNA CCI 05, M. Denis NOGUIER, EDF, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF, M. Stéphane RUSSO, Syndicat des professionnels de Serre-ponçon, M. Christophe THIEBAULT, Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. GREVARD, CNASP, M. Christian ROMAN Département 05

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que l'année 2017 aura été celle de l'obtention de la certification européenne « Ports Propres », pour la première fois délivrée à un espace portuaire lacustre. Ainsi, l'organisme AFNOR, après un audit initial de l'intégralité des sites portuaires publics de Serre-Ponçon, a délivré la précieuse distinction qualitative au lac de Serre-Ponçon, reconnaissant la qualité environnementale des équipements portuaires et encourageant le syndicat mixte à poursuivre ses efforts dans le développement durable de ses activités nautiques.

Le Président rappelle le contenu de la première tranche du programme « Ports Propres », visant à doter la retenue de Serre-Ponçon de trois stations d'avitaillement sur ponton et d'une aire de carénage. L'opération est aujourd'hui réalisée et permet au S.M.A.D.E.S.E.P. d'offrir aux usagers des services de qualité, comparables à ceux présents sur les ports de la Côte d'Azur. Les travaux complémentaires visant à améliorer l'accueil et les services rendus aux usagers de la retenue en lien avec la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon (quai portuaire, cale de mise à l'eau, aire de carénage, port à sec...), sont également réceptionnés.

Dans la logique de l'action syndicale conduite en faveur d'un développement durable du lac de Serre-Ponçon, le Président propose d'arrêter annuellement une série de travaux visant à limiter sans cesse l'impact des activités portuaires sur la ressource en eau. Ce document formel doit notamment permettre de satisfaire les exigences de la certification « Ports Propres ». Ainsi pour l'année 2020, le Président propose d'arrêter les actions à réaliser telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-joint.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La délibération n°2017/24 du comité syndical prise en date du 31 mars 2018 actant la candidature des ports publics de Serre-Ponçon à la certification européenne « Ports Propres » ;
- L'avis d'AFNOR Certification formulé le 28 novembre 2017 jugeant conforme aux exigences requises les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon et actant l'obtention de la certification européenne Ports Propres pour l'intégralité des ports publics de la retenue ;
- L'audit de surveillance n°1 réalisé les 27 et 28 juillet 2018 par AFNOR Certification dont les conclusions actent la reconduite de la certification « Ports Propres » pour les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon pour l'année 2019 ;
- L'audit de surveillance n°2 réalisé le 27 décembre 2019 par AFNOR Certification dont les conclusions actent la reconduite de la certification « Ports Propres » pour l'ensemble des ports de plaisance publics du lac de Serre-Ponçon pour l'année 2020

CONSIDERANT :



- La démarche environnementale proposée par le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'ensemble du bassin versant de Serre-Ponçon ;
- L'obtention de la certification européenne Ports Propres de l'ensemble des ports publics de la retenue et son renouvellement pour l'année 2020 ;
- L'intérêt, au regard des critères que cette certification implique, que d'évaluer sur l'ensemble des équipements portuaires de la retenue de Serre-Ponçon, les améliorations environnementales qui pourraient être réalisées ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 janvier 2020 :

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Ports Propres » l'exposé du Président ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre le plan d'action 2020 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL